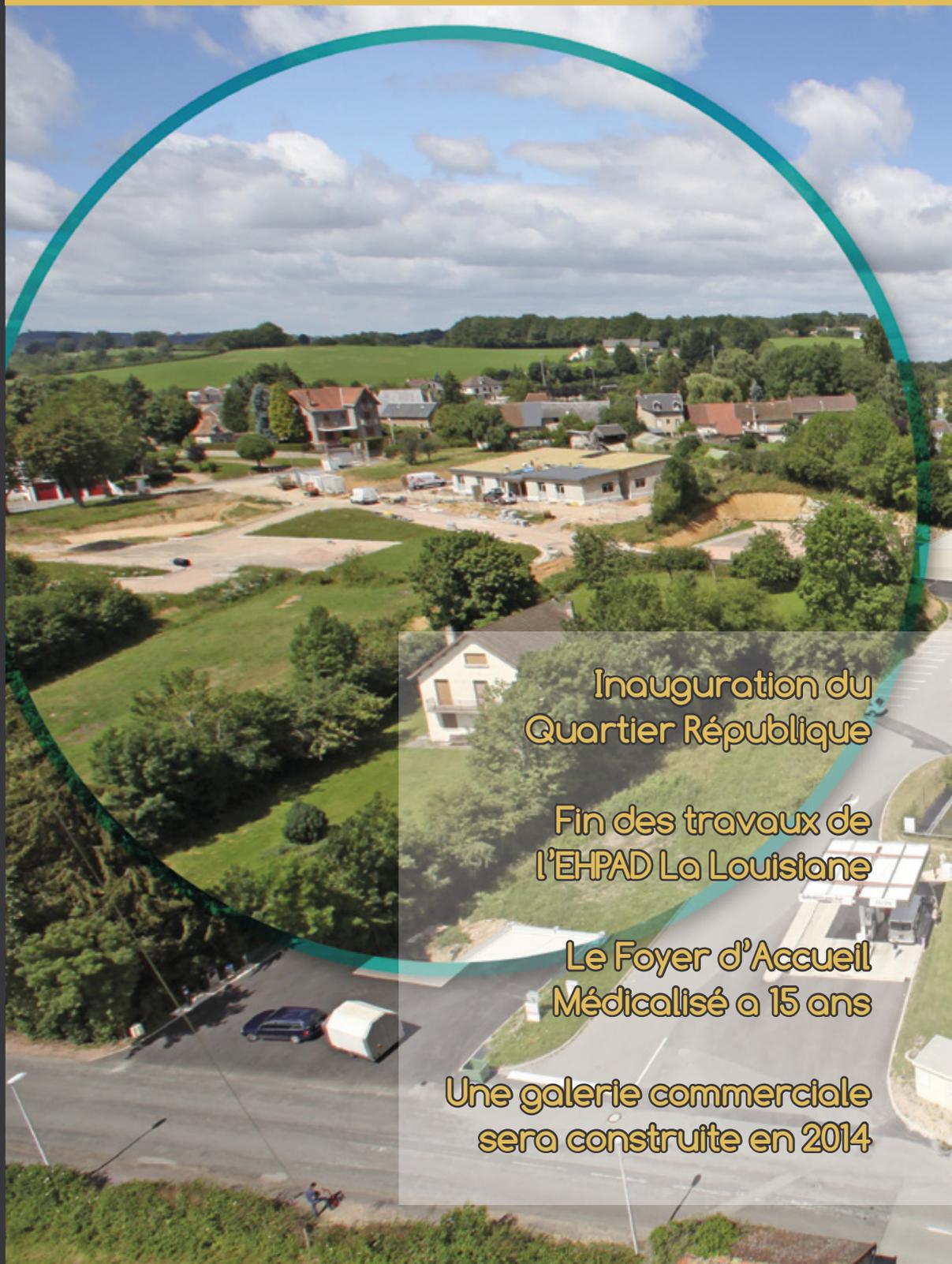


PIONSAT

www.pionsat.fr



Inauguration du
Quartier République

Fin des travaux de
l'EHPAD La Louisiane

Le Foyer d'Accueil
Médicalisé a 15 ans

Une galerie commerciale
sera construite en 2014

LE MOT DU MAIRE



Le bulletin municipal de l'année 2013 revêt un caractère particulier car il coïncide avec la fin du mandat municipal 2008/2014. Le temps du bilan et des perspectives est donc venu.

L'année 2013 a été marquée par la fin de plusieurs projets. La viabilisation du Quartier République a été le plus gros chantier. La Maison de retraite termine sa rénovation et affiche ses nouvelles ambitions avec le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) qui a obtenu son accréditation définitive au début de l'année. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Commune et la protection des sources communales sont désormais en place.

Certains projets déborderont ou seront reportés en 2014 comme les deux dernières tranches de rénovation du château et la construction de la salle des fêtes. De même pour la rénovation du Centre de rééducation (CMPR). Quant à la construction d'une galerie commerciale par le groupe Intermarché, elle est prévue pour 2014 comme la fin des travaux de construction de la Maison de Santé, portée par les élus du canton au sein du Conseil communautaire et par les praticiens de la Commune.

Le baptême de la rue Jean d'Arvor, en présence des petits-enfants du poète, aura été un moment fort en émotion qui aura fait oublier les difficultés qui s'amoncellent dans le ciel des collectivités.

Le contexte économique actuel se traduit par des réductions de moyens de l'État et de toutes les collectivités locales. La Commune a déjà perçu en 2013 les signes avant-coureurs de ces difficultés en devant reporter le projet de salle des fêtes et en subissant des retards dans l'élaboration des conventions de financement des différentes tranches de travaux du château. La remise à plat du projet initial du CMPR en est aussi un exemple.

À cela s'ajoute la question de l'application des nouveaux rythmes scolaires qui auront inévitablement des effets sur le budget communal – au moins 7 intervenants vont devoir être embauchés – ruinant ainsi les efforts municipaux de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour consacrer plus encore à l'investissement.

Sur un plan politique, la période que nous connaissons est aussi très changeante. Le prochain Conseil municipal de Pionsat sera élu sur la base d'un scrutin de liste et les délégués au Conseil communautaire seront désignés au suffrage universel direct. Une loi est en préparation pour supprimer le Conseiller général et redécouper les cantons. Deux Conseillers départementaux élus sur un canton de 16 216 habitants devraient se substituer aux actuels conseillers généraux des cantons de Pionsat, Saint-Gervais, Montaigut et une partie de Menat. Une fois en place, ces nouvelles dispositions préfigureront sans nul doute les nouveaux périmètres des intercommunalités dans notre secteur qui feront l'objet de futures discussions au sein des différents conseils locaux. La place relative des espaces ruraux dans les différentes instances tendra donc à se réduire alors que s'accroîtra la puissance des ensembles urbains constitués en métropole.

« On ne souffle pas contre le vent ! ». Les territoires ruraux doivent donc faire preuve de résilience et pour cela Pionsat possède en Combrailles de sérieux atouts qu'elle a su conforter ces dernières années. Notre commune s'affirme désormais comme un pôle médico-social et retrouve un rang d'acteur majeur sur le plan commercial. À cela s'ajoutent le dynamisme des jeunes agriculteurs qui ont su saisir l'opportunité du développement de l'énergie solaire pour

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) officiellement accrédité | p. 4 |
| EHPAD «La Louisiane» : la page de la rénovation se tourne définitivement | p. 4 |
| Centre de rééducation fonctionnelle (CMPR) : le projet de rénovation est toujours d'actualité | p. 5 |
| Changement de direction au Centre Éducatif Fermé «l'Arverne» | p. 5 |
| Le foyer d'accueil médicalisé «La Meïzou» | p. 6 |
| Construction de la maison de santé | p. 6 |
| Salle des fêtes : en attente des subventions | p. 6 |
| Inauguration du Quartier République | p. 7 |
| Rénovation des routes départementales traversant le bourg de Pionsat | p. 8 |
| Rénovation du Château : du retard dans la mise en place des crédits | p. 8 |
| Aménagement d'une zone 30 en cours | p. 8 |
| Budget 2013 & situation financière : des investissements sans hausse des impôts et sans emprunt | p. 9 |
| Construction d'une galerie commerciale en 2014 | p. 10 |
| Le commerce et l'artisanat pionsatois se développent | p. 10 |
| Travaux au centre de loisirs et à la crèche | p. 10 |
| Mise en place de nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire | p. 11 |
| De nouveaux espaces de jeux pour les enfants | p. 11 |
| Travaux de rénovation du collège | p. 11 |
| Périmètres de protection des sources : la fin des travaux | p. 12 |

rénover le parc immobilier de leurs entreprises et celui des commerçants et artisans de la Commune dont le nombre est un des plus élevés du secteur. L'activité associative, ferment du sentiment d'appartenance, contribue à l'attractivité de notre territoire.

Cependant, le monde d'aujourd'hui appelle le mouvement perpétuel sous peine de déclassement brutal. Le repli sur soi, la mollesse et l'indécision impactent rapidement les moyens collectifs, mais aussi la vie quotidienne des habitants et la valeur même des patrimoines. Un exemple sous forme de question : que vaut une maison de famille dans une commune rurale sans commerce ni activité à proximité ? Certes, pousser au changement ne va pas de soi et la manœuvre impose parfois de faire des choix, de bouleverser des habitudes et de s'attaquer à des certitudes. Des contestations et des sentiments variés et mêlés leur donnent plus ou moins d'importance. Nous avons connu ces situations à Pionsat et chacun a en tête des exemples. Mais chacun sait au fond de lui que rien n'est simple dans la vie et dans la conduite d'une communauté humaine. L'équipe municipale, que je dirige, a travaillé dur pour faire progresser notre territoire dans l'intérêt général sans chercher plaisir à contrarier qui que ce soit. Le temps aujourd'hui doit être au bilan lucide, sans passion et juste pour aborder sereinement l'avenir. S'il me semble que nous avons permis à Pionsat de changer de dimension pour le bien de tous et de chacun, notre Commune doit effectivement entretenir cette dynamique. Le prochain Conseil municipal, qui sortira des urnes en mars 2014, aura cette responsabilité et devra être en capacité de proposer de nouveaux projets car le budget communal conserve des marges de manœuvre financières pour cela. La création d'emploi et le développement d'activités doivent être sa priorité. La construction de la salle des fêtes, l'aménagement d'un nouveau lotissement, la valorisation du château, la rénovation de la mairie, etc. sont autant de dossiers qui devront être abordés.

Bulletin Municipal édité par la Ville de Pionsat

- Directeur de Publication
Jérôme Gaumet
- Conception & Mise en Page
Agence iCombrailles - Pionsat - 04 73 52 33 42
- Crédit Photos
Mairie de Pionsat
- Impression
Agence iCombrailles - Pionsat - 04 73 52 33 42
- Tirage
750 exemplaires

Ce dernier bulletin municipal du mandat est pour moi l'occasion de vous renouveler mes remerciements pour m'avoir confié la responsabilité de conduire la destinée municipale pendant ces six années. Je remercie bien sincèrement mes compagnons de route – les adjoints et les conseillers de la majorité – pour leur compréhension, leur fidélité et leur amitié. Merci enfin à celle et ceux qui ont souhaité s'associer à nos projets, au-delà même de toute ligne politique ou lien d'amitié, simplement par compréhension de l'intérêt commun, à titre individuel ou dans les cadres associatifs et communautaires. Alors que nous célébrerons dans quelques jours le Nouvel An, j'adresse à chaque pionsatoise et pionsatois, mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite. Que notre Commune continue d'accrocher la lumière et exprime haut et fort le slogan des territoires gagnants : « vivons heureux, vivons ouverts ! »

Jérôme Gaumet
Maire de Pionsat

| | |
|---|-------|
| Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : remise des rapports | p. 12 |
| Changement des branchements au plomb dans le bourg | p. 13 |
| Dégrèvement pour augmentation anormale de la consommation d'eau | p. 13 |
| Intercommunalité : une nouvelle représentation des élus de Pionsat au Conseil communautaire | p. 14 |
| Recensement de la population | p. 14 |
| Nouveau régime électoral pour les élections municipales de 2014 | p. 15 |
| Suppression prochaine du Conseiller général de Pionsat et création du Conseiller départemental de St-Éloy | p. 15 |
| Remise de décorations par le député européen et ancien ministre M. Brice Hortefeux | p. 16 |
| Baptême de la rue Jean d'Arvor en présence de la famille | p. 16 |
| Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) | p. 16 |
| Le site Internet « www.pionsat.fr » construit son succès | p. 17 |
| Passage du Tour Cycliste d'Auvergne 2013 | p. 17 |
| Appel aux volontaires pour les pompiers de Pionsat | p. 17 |
| Les principaux faits marquants du mandat (2008-2014) | p. 18 |
| Concours de fleurissement 2013 | p. 19 |
| Possible réorganisation à La Poste | p. 19 |
| Parole à l'opposition | p. 19 |

Dernière de couverture : Jean d'Arvor, poète né à Pionsat (1883-1970)

LE PÔLE D'ACTIVITÉ ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA) OFFICIELLEMENT ACCRÉDITÉ

Après avoir accordé en 2011 une accréditation provisoire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a labellisé définitivement, en février 2013, le Pôle d'activité et de soins adaptés de la maison de retraite de Pionsat. Le premier du département du Puy-de-Dôme. Désormais, un point fort pour l'avenir de l'établissement.

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique pour notre société, tant le nombre de nouveaux cas augmente fortement d'année en année. Notre département est particulièrement concerné par cette évolution. Le « plan Alzheimer et maladies apparentées 2008 -2012 » prévoit de créer, pour les résidents en établissement souffrant de troubles du comportement, des unités spécifiques dont les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés. Le Conseil d'administration de la maison de retraite de Pionsat a souhaité saisir l'occasion de la rénovation en cours de la maison de retraite pour reconvertir des locaux voués à la destruction en salles de repas, de repos, d'ateliers de travail manuel, de toilette, etc. dédiés à l'accueil de cette catégorie de résidents qui bénéficieront aussi d'un jardin privatif spécialement aménagé grâce notamment à un soutien de la caisse locale du Crédit agricole. Le PASA



pionsatois propose en effet, pendant la journée, des activités sociales et thérapeutiques variées au sein d'un espace de vie rassurant. Cette structure est encadrée par du personnel spécialisé : création de deux postes d'assistants de soins en gérontologie et un temps partiel de psychologue.

À l'heure actuelle, seuls les résidents de l'établissement peuvent bénéficier de ce service. Une ouverture vers l'extérieur semble être une évolution logique qu'il faudra étudier dans les prochaines années. ■

EHPAD « LA LOUISIANE » : la page de la rénovation se tourne définitivement

La seconde tranche des travaux de rénovation de la Maison de retraite se terminera dans quelques jours. Commencée en septembre 2011, cette seconde tranche se caractérise par la construction de deux extensions - pour créer 38 chambres individuelles - et la réhabilitation du bâtiment ancien, dont 22 chambres. D'anciens locaux initialement voués à la destruction ont été reconvertis pour accueillir le pôle d'activité et de soins adaptés (PASA). Le coût de cette seconde tranche s'élève à 4 046 063 € TTC.

Rappelons que cette seconde tranche de travaux marque la fin du vaste chantier de rénovation de l'établissement débuté en 2007 pour un coût global de 11 558 857 € TTC. Désormais, l'EHPAD la Louisiane peut accueillir des résidents dans d'excellentes conditions : confort, accessibilité pour les personnes dépendantes, sanitaires individuels dans toutes les chambres. Mais aussi des salles à manger climatisées, des espaces extérieurs aménagés, un salon funéraire, une salle polyvalente pour activités diverses et une blanchisserie pour traiter le linge personnel des résidents.

L'ensemble des travaux positionne désormais l'établissement comme un des plus modernes du

département et à fortiori des Combrailles.

Un avantage concurrentiel qu'il faut désormais valoriser.

Pour ce qui relève du quotidien de l'établissement, signalons que la convention tripartite entre l'État, le Conseil général, et l'établissement a été

signée en 2013. Elle tient compte de la dimension prise par l'établissement en l'autorisant notamment à créer six postes d'aide-soignants, deux postes d'ASHQ et un demi-poste de psychologue. Preuve donc de la confiance des tutelles dans l'avenir de l'établissement. Enfin en septembre 2013, M. Gilles Giraudet a été nommé directeur titulaire. ■



CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE (CMPR) : le projet de rénovation est toujours d'actualité

Il y a un an était annoncée dans ces colonnes, la reconstruction en 2013 du CMPR de l'APAJH. Force est de constater que cette dernière n'a pas encore commencé. Le projet est néanmoins toujours d'actualité. Les entreprises ont été présélectionnées, les plans finalisés, le terrain jouxtant l'actuel CMPR acheté.

Le démarrage effectif des travaux est désormais conditionné par la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Agence Régionale de Santé dont les négociations financières sont en cours. Ce contrat intégrera le développement d'alternatives à l'hospitalisation (3 places d'hospitalisation de jour sont intégrées), de télémédecine, de consultations externes avec de nouvelles activités notamment d'injection de toxine botulique. Ce contrat intégrera également le développement d'un programme d'éducation thérapeutique des patients d'ores et déjà initié. La prochaine visite de certification de la Haute Autorité de Santé, sur la base du référentiel V 2014, devrait avoir lieu mi 2015 afin de permettre l'intégration dans le nouveau bâtiment.

Malgré ce décalage dans le temps du commencement de la reconstruction, cette année 2013 n'a pas été vaine.

Les autorisations du CMPR ont été confirmées pour 81 lits spécialisés dans la prise en charge des affections du système nerveux. Ces autorisations valent également pour une orientation des affections de l'appareil locomoteur, de la poly-pathologie des personnes âgées, et 6 lits pour personnes en état végétatif chronique et pauci-relationnel. Les effectifs sont au complet avec l'ensemble des postes de kinésithérapeutes pourvus et l'arrivée en juillet dernier, du Dr Lopez-Dominguez, médecin chef de service spécialisé en Médecine Physique et Réadaptation. Cette dernière complète l'équipe médicale du CMPR existante avec le Dr Kocher et le Dr Yahla, ainsi que l'intervention du Dr Lehmann et du Dr Gungah pour la médecine générale.

L'activité est à son maximum avec un taux d'occupation moyen d'environ 7% supérieur à celui de l'année précédente et un taux de satisfaction des patients (excellent et bon) de 91.47 %, soit un taux supérieur à ceux retracés depuis 2009.

Ces éléments permettent désormais d'envisager la pérennité de l'activité du CMPR de Pionsat avec plus d'assurance. ■



CHANGEMENT DE DIRECTION AU CEF L'ARVERNE

Après plusieurs années d'investissement pour bâtir le projet du CEF et sa mise en fonctionnement, M. Philippe Charobert a souhaité quitter son poste en juin 2013 et une nouvelle directrice titulaire, Mme GHITALLA, a pris ses fonctions depuis le mois d'août 2013.

Assistante sociale de formation initiale, Mme GHITALLA, originaire de Saint-Eloy-Les-Mines, connaît bien les Combrailles et possède une expérience de 25 années dans le champ de la protection de l'enfance, "sur le terrain", puis comme cadre depuis 1997. Aujourd'hui, c'est au service de l'Association

Le Cap et du Centre Educatif Fermé de Pionsat qu'elle met son expérience et sa force d'engagement. Ses deux chantiers prioritaires sont la mise en place d'un projet pédagogique structuré et le développement de partenariats. ■

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ « LA MEÏZOU »

Le Foyer d'Accueil Médicalisé a désormais un nom aux consonances locales : « La Meizou ». L'établissement a fêté, le 15 septembre dernier, ses 15 ans et a passé avec succès son évaluation externe (démarche obligatoire à tous les établissements médico-sociaux).

À cette occasion le maire a tenu à adresser un « bravo aux personnels pour l'atmosphère chaleureuse et joyeuse qu'ils ont su créer au sein de cet établissement et qu'ils entretiennent toute l'année pour le mieux-être des patients que vous accueillez. Longue vie à cet établissement qui participe au développement de la commune et correspond bien aux valeurs humanistes de l'APAJH, que partage la municipalité de Pionsat ». ■



CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ

La pérennité des services de santé de proximité à Pionsat a toujours été une préoccupation pour les élus de la commune. C'est donc tout naturellement qu'ils se sont engagés aux côtés des autres élus du canton pour créer une Maison pluridisciplinaire de Santé permettant le regroupement de tous les professionnels du secteur en un même lieu. Commencés en octobre 2012, les travaux se termineront début 2014. Trois médecins, un dentiste, un kinésithérapeute et des infirmiers trouveront là des locaux spacieux, bien organisés et lumineux pour exercer leur profession. Le public sera accueilli par un secrétariat à l'entrée qui



pourra les diriger vers une salle d'attente centrale de 33 places. La commune de Pionsat soutient financièrement le projet en offrant gratuitement le terrain le mieux exposé du Quartier République et en créant la voirie et les réseaux nécessaires à cette implantation. La mise en fonctionnement de cet établissement est prévue pour le printemps 2014. ■

URBANISME

SALLE DES FÊTES : en attente des subventions

Chacun peut constater par lui-même que la salle des fêtes de Pionsat a besoin de rénovation. Des travaux sont nécessaires pour la mise aux normes de la salle mais aussi, plus largement pour celle du bâtiment qui contient les bureaux de la mairie. Le confort de l'accueil doit être amélioré. Au-delà des aspects matériels, une salle des fêtes moderne est indispensable pour la vie de notre communauté car c'est un lieu important de sociabilité favorisant la rencontre, l'échange, et la convivialité. Une commune comme Pionsat, jouant un rôle de bourg-centre, se doit d'avoir un tel lieu d'accueil.

Après plusieurs études, le conseil municipal a décidé en 2010 de construire une salle des fêtes neuve dans le futur Quartier République. Les études techniques ont



INAUGURATION DU QUARTIER RÉPUBLIQUE

Au cours de l'année 2013, la commune de Pionsat a terminé les travaux de terrassement et de viabilisation de la propriété achetée en 2010 pour réaliser une extension du bourg dénommée «le Quartier République». L'inauguration du site a eu lieu le 30 novembre 2013 en présence de M. Gilles Giuliani, Sous-préfet de Riom, Monsieur B. Hortefeux, Député européen et Mme Pierrette Daffix-Ray, vice-Présidente du Conseil Général.

Rappelons que la propriété de 14 000 m² est située en plein cœur de bourg et accessible par la rue du Collège. A l'opposé, elle rejoint les terrains achetés ces dernières années par le groupe Intermarché.

Le « Quartier République » fait le lien urbain de plusieurs équipements et projets en cours. Un pôle de convivialité avec la construction (en attente de subvention) d'une nouvelle Salle des fêtes, une place publique équipée pour accueillir des activités festives et un jardin public dans le prolongement de la place de la Poste et du square Blaise Pascal. Un pôle de Santé avec l'implantation de la Maison



Pluridisciplinaire de Santé à quelques pas de la Maison de retraite et enfin un pôle de commerce et de services avec le site du supermarché, une galerie commerciale - dont le permis de construire vient d'être délivré - et des parcelles destinées à recevoir à moyen terme des activités de services économiques. Le montant des travaux est de 360.007,78€ HT soit 430.569,31€ TTC. Les subventions obtenues sont: Conseil général : 24.000,00€, Etat (DETR) : 90.000,00€ et participation exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur: 57.000,00€.

Le Quartier République apportera au cœur du bourg, l'espace nécessaire pour l'accueil de nouveaux services et de nouvelles activités accessibles à la population (Places de stationnement, accessibilité pour les handicapés, etc.) et contribuera à conserver la vie du bourg historique à laquelle la population est très attachée. ■

eu lieu les années suivantes et en 2012, le Maire a obtenu une modification des critères d'attribution de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) du département du Puy-de-dôme pour que le projet Pionsatois puisse prétendre à un financement. Cependant, depuis ces avancées, les difficultés budgétaires de l'Etat et des collectivités locales tendent à retarder le projet. Début 2013, le Sous-préfet de Riom a informé la commune que son enveloppe budgétaire ne lui permettait pas cette année de concrétiser le soutien prévu et qu'il serait reporté en 2014. Dans le même temps, l'enveloppe budgétaire consacrée par le Conseil Général au Fond intercommunal de coopération (FIC) 2010 à 2012 a été épuisée avant son terme, imposant de revoir la participation de ce dernier. Le projet fera l'objet de nouvelles demandes budgétaires en 2014. ■



RÉNOVATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES TRAVERSANT LE BOURG DE PIONSAT.

Le Conseil général a poursuivi en 2013 son programme de rénovation des chaussées des routes départementales traversant le bourg et notamment celles rue de la République, rue Lafayette et route des maçons de la Creuse. ■



RÉNOVATION DU CHÂTEAU :

du retard dans la mise en place des crédits



Commencés en 2009, les travaux de rénovation des toitures, façades et combles du Château de Pionsat se poursuivent avec en 2013 un rythme moins soutenu que les années précédentes. Les difficultés budgétaires du Conseil général notamment ont retardé les signatures des conventions d'accord des dernières tranches et la mobilisation des crédits tarde pour les tranches n°5 et 6 qui concerneront l'Aile Ouest et l'escalier à vis (montant des travaux : 200.000,00€ HT).

Pour rappel : le coût global de cette opération de rénovation est estimé à 1 054 407,00 € HT subventionné à hauteur de 82,5% par le Conseil général, la Région et l'État. ■

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 EN COURS

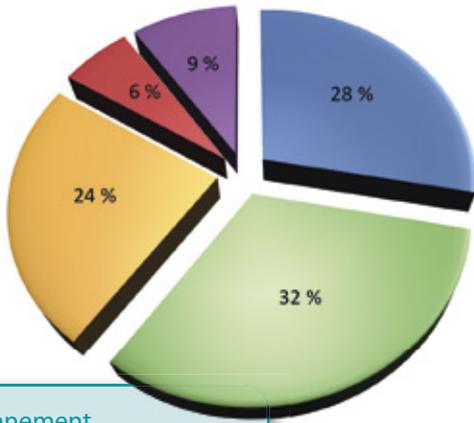
Les travaux de création d'une zone de circulation à 30 km/h « Rue du Général de Gaulle » ont été effectués en août 2013. Cette limitation de la vitesse de circulation a pour but d'améliorer la sécurité notamment à proximité du terrain de football, des écoles maternelle et primaire, du Centre de Loisirs et de la crèche, et du réfectoire du collège. Un secteur très fréquenté par les enfants de la commune et des alentours. Ces aménagements se caractérisent par la mise en place d'une signalisation réglementaire définie en accord avec la Division Routière des Combrailles et

la pose de résine sur la chaussée de part et d'autre de la zone 30 ainsi qu'à chaque intersection. En complément, la Commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique, actuellement en fonction Rue du Général de Gaulle. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention départementale attribuée au titre du produit des amendes de police. Comme prévu un nouveau dossier a été

déposé en septembre dernier pour étendre la zone de limitation à la Grand'Rue jusqu'à Lavarat. Un autre radar pédagogique sera acheté pour être disposé en alternance aux entrées du bourg, route Lafayette et rue Michel de l'Hospital. Le coût de cet aménagement est estimé à 13 744,98 € hors-taxes. Une subvention à hauteur de 50 % a été sollicitée dans les mêmes conditions que pour la première tranche. ■



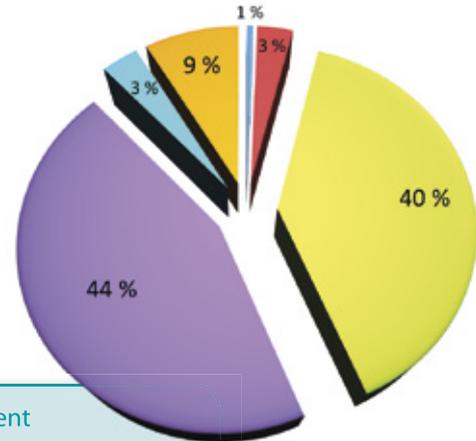
BUDGET 2013 ET SITUATION FINANCIÈRE : «Des investissements sans hausse des impôts et sans emprunt»



Fonctionnement

Dépenses 972 519,28 €

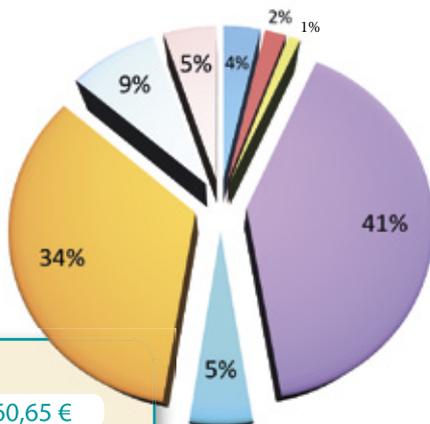
- Autre charges de gestion courante
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Virement à la section d'investissement
- Charges financières



Fonctionnement

Recettes 972 519,28 €

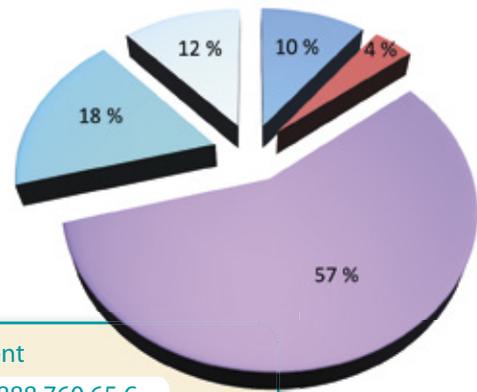
- Atténuation de charges
- Produits des services, du domaine
- Impôts et Taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Excédent 2012 reporté



Investissement

Dépenses 888 760,65 €

- Bâtiments Communaux
- Zone 30
- Materiel - Mobilier - Signalisation
- Restauration du Château
- Résultat 2012 - Déficit
- Travaux VRD Quartier République
- Remboursements Emprunts
- Remboursement EPF SMAF



Investissement

Recettes 888 760,65 €

- Virement de la section de Fonctionnement
- Vente terrains Lotissement
- Subventions
- FCTVA
- Excédent Fonctionnement Capitalisé

Budgets annexes

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exploitation équilibré à 29 880,00 €
Investissement équilibré à 118 458,03 €

BUDGET EAU

Exploitation équilibré à 73 965,44 €
Investissement équilibré à 127 032,77 €

BUDGET CAFÉ DE LA HALLE

Fonctionnement équilibré à 17 860,00 €
Investissement équilibré à 19 040,05 €

BUDGET CCAS

Fonctionnement équilibré à 4 582,00 €

CONSTRUCTION D'UNE GALERIE COMMERCIALE EN 2014



Après son agrandissement réalisé au début de l'année 2013 pour porter sa surface de vente de 650 m² à 999 m², le groupe

Intermarché a répondu favorablement à la demande de la commune de construire une galerie commerciale sur le terrain mitoyen avec le quartier République en cours d'aménagement par celle-ci. La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a émis un avis favorable au projet le 6 novembre dernier ouvrant ainsi la voie à l'obtention du permis de construire obtenu fin novembre. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 321,7 m² réparti en quatre locaux commerciaux. 26 places de stationnement seront aménagées. L'investissement s'élèvera à environ 700 000 euros intégralement pris en charge par le groupe Intermarché et le projet pourrait sortir de terre au second semestre 2014. Enfin, 8 à 10 emplois devraient être créés. ■



LE COMMERCE ET L'ARTISANAT PIONSATOIS SE DÉVELOPPENT

Véritable moteur de la vie locale, le commerce de proximité est créateur d'emplois, de richesses, d'animation, il contribue activement à la qualité de vie de tous les habitants et au dynamisme de Pionsat. Avoir tous les commerces à deux pas de chez soi : un rêve pour chacun de nous ! Cependant, le développement commercial d'un bourg rural ne va plus de soi aujourd'hui et une ferme volonté doit pousser à l'action. La municipalité de Pionsat a toujours encouragé et accompagné les entrepreneurs, commerçants et artisans de la commune et l'année 2013 en est un exemple qui, cette fois encore, marque une étape pour que Pionsat retrouve sa place parmi les bourgs commerciaux des Combrailles. En premier lieu, le supermarché qui avait ouvert ses portes en janvier 2010 a procédé en ce début d'année 2013 à un agrandissement de sa surface de vente qui désormais avoisine les 1000 m². Le pari commercial d'une implantation à Pionsat semble donc gagné pour le groupe Intermarché au point qu'un projet de construction de galerie commerciale devrait compléter l'ensemble en

2014. L'établissement embauche désormais une quinzaine de personnes pendant l'été. Juxtant le supermarché, c'est une station de lavage pour automobile qui s'est ouverte et offre un service complet 24/24h et 7/7 jours. Ces nouvelles implantations ne doivent pas cacher le renouvellement du commerce traditionnel. Sur la Place de l'église, une nouvelle ère vient de débiter pour la boucherie avec l'installation de deux jeunes propriétaires: Mlle Florine DEROSSIS et M. Remy SAMSON qui misent sur la qualité des produits et de l'accueil pour développer leur commerce. Une mise à jour de la brochure de présentation des commerçants et artisans de Pionsat tiendra compte de ces changements et sera distribuée gratuitement au moment des fêtes de fin d'année. ■



JEUNESSE & SPORT

TRAVAUX AU CENTRE DE LOISIRS ET À LA CRÈCHE

Le nouveau bâtiment abritant la crèche et le centre de Loisirs de Pionsat, mis à la disposition de la Communauté de Communes de Pionsat, a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2012 et les deux structures connaissent un réel succès, preuve d'un grand besoin de ce type de service sur le territoire pionsatois. Dans le souci d'améliorer l'accueil et la sécurité des plus jeunes, la Municipalité de Pionsat a poursuivi l'aménagement extérieur des établissements notamment par la réalisation d'un mur de soutènement du parking et la pose d'une clôture de protection. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques de la Ville au cours de l'année. ■



MISE EN PLACE DE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À L'ÉCOLE PRIMAIRE



École Primaire de Pionsat

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires imposait aux communes la mise en place de nouvelles dispositions à partir de la rentrée 2013.

Selon l'Éducation Nationale, cette réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle suppose aussi la mise en place d'un temps éducatif assuré en plus du temps d'enseignement qui comprend notamment l'organisation de « Temps d'activité péri éducatives » (TAP) sous la responsabilité et à la charge des communes à raison

de trois heures par semaine.

Le maire de Pionsat a demandé au printemps une dérogation pour la mise en place à la rentrée de 2014 afin de laisser le temps à la réflexion, à la concertation et à la mise en place, considérant que le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre (informations diffusées tardivement et au compte-goutte) ne permettait pas à la commune de Pionsat d'anticiper correctement leur application. Par ailleurs, les difficultés de recrutement des animateurs, à trouver des locaux susceptibles d'accueillir les élèves, le manque de temps nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif local, une somme versée au titre du fond de compensation qui ne compense pas le surcoût... auquel est confrontée la commune ne permettaient pas d'envisager une mise en place d'activités périscolaires d'une qualité convenable dès la rentrée de septembre 2013.

La première réunion de concertation avec les parents d'élèves et les enseignants a eu lieu le 19 octobre 2013. L'organisation et le choix des intervenants devront être établis nécessairement pour le printemps 2014 et le vote du budget communal. ■

DE NOUVEAUX ESPACES DE JEUX POUR LES ENFANTS

Les aires de jeux de jardin sont un vrai paradis pour les enfants. Ils permettent de se cacher, de se laisser glisser, de sauter, de grimper... Jusqu'à présent, la commune de Pionsat était assez dépourvue en équipements de ce type. Il faut dire que les règles de sécurité relatives aux équipements des aires de jeux incitent davantage à leur limitation qu'à leur développement. Il n'empêche, la municipalité a souhaité implanter ou rénover trois aires de jeux dans le bourg. Ainsi, les équipements de l'école maternelle ont été modernisés. Deux espaces ont été créés au colombier et au milieu du lotissement route de Saint-Fargeol. ■



TRAVAUX DE RÉNOVATION DU COLLÈGE

Des travaux d'aménagement du Collège de Pionsat ont eu lieu pendant l'été. Ces travaux, intégralement financés par le Conseil général du Puy de Dôme responsable de la gestion matérielle et patrimoniale des collèges, ont consisté à remplacer les bâtiments modulaires anciens et hors-normes installés dans la cour du collège par des structures modulaires plus récentes et à transformer l'ancien logement de fonction en salle des professeurs notamment.

Ces travaux permettent depuis la rentrée 2013, d'offrir aux

élèves et enseignants de meilleures conditions de travail. La municipalité de Pionsat s'en réjouit d'autant plus qu'ils viennent compléter ceux réalisés par la Commune et la Communauté de communes pour les écoles primaire et maternelle, la crèche et le centre de loisirs et qu'ils participent ainsi à améliorer l'offre éducative de la commune et du canton. ■



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES SOURCES : fin des travaux

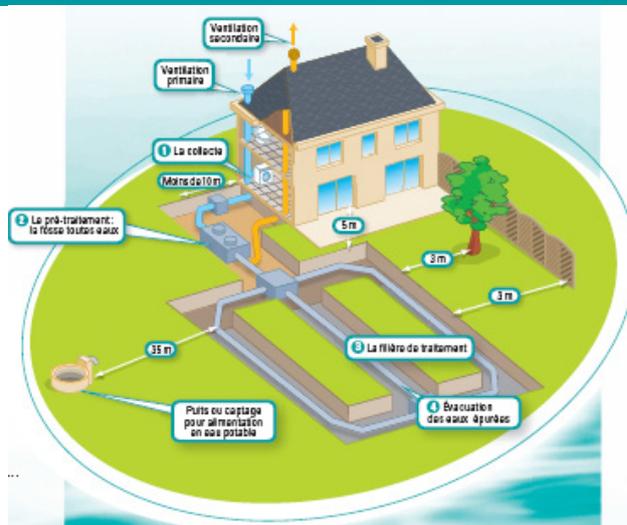
L'eau souterraine, bien qu'elle soit cachée et invisible, est fragile et souvent vulnérable aux nombreuses sources de contamination découlant des activités humaines. Le traitement d'une eau souterraine contaminée peut s'avérer long et coûteux, voire impossible dans certains cas. Voilà pourquoi il est impérieux de la protéger adéquatement afin de minimiser les risques de contamination qui la menacent. Des périmètres de protection de captages sont définis par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP). Dans le cas de Pionsat, l'arrêté préfectoral date du 19 juillet 2005. La commune a acquis les différents terrains concernés par le périmètre. Les actes notariés ont été signés en 2013. Ces derniers mois, l'entreprise AES a procédé au nettoyage et à la clôture des parcelles. L'entreprise de maçonnerie Dumas est intervenue en septembre dernier pour effectuer des travaux de

rénovation sur les captages pour un coût de 5 270 € TTC. Le Conseil général participe financièrement à hauteur de 25 % et l'Agence de l'eau pour 30 %.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

remise des rapports



Pour répondre aux obligations de la Loi sur l'Eau de 1992 et aux arrêtés relatifs à l'assainissement non collectif, la commune de Pionsat a créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Les missions de ce service sont le diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif qui permet d'établir un état des lieux, le contrôle de bon fonctionnement, le contrôle de conception et de bonne exécution dans le cadre de travaux de construction ou de réhabilitation d'installations.

La commune de Pionsat a délégué à Lyonnaise des Eaux ces missions.

À partir de novembre 2012, après l'organisation d'une réunion publique d'information, l'ensemble des abonnés du service de l'eau n'étant pas assujettis à l'assainissement

collectif a reçu un courrier pour un rendez-vous de visite des installations.

A ce jour, plus de 96% des installations ont été visitées ce qui est un résultat très satisfaisant. Ce diagnostic permet d'identifier les installations non conformes ou mal entretenues. En cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée d'un délai d'un an maximum en cas de vente (travaux à réaliser par l'acheteur) et quatre ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes. Les installations non-conformes avec obligation de travaux dans les quatre ans représentent moins de 7 % des installations. Chaque personne recevra le rapport de visite de son installation avec des préconisations. La facture de 69,55€ sera envoyée à chaque usager. La commune de Pionsat prend à sa charge les frais d'organisation du service (plaquettes d'information, étude préalable...).

Pour les personnes devant réaliser des travaux, un dossier de réalisation d'une filière d'assainissement non collectif est à retirer en mairie. Ce dossier complété par l'usager et l'entrepreneur de son choix doit être ensuite retourné au SPANC pour avis. Le choix du type de filière est fonction des usages de l'habitation et de la topologie du terrain. Le site internet du Ministère du Développement durable fournit de nombreuses informations à ce sujet. Des aides au financement existent telles que celles de l'ANAH, l'écoprêt à taux zéro. Le SPANC est à votre disposition pour vous conseiller sur l'entretien et sur les travaux à réaliser.

CHANGEMENT DES BRANCHEMENTS AU PLOMB DANS LE BOURG

La réglementation prévoit qu'en 2013, la teneur maximale en plomb autorisée dans l'eau potable soit abaissée à 10 microgrammes par litre; une norme désormais mesurée au robinet du consommateur. Les pouvoirs publics cherchent ainsi à supprimer toutes les sources d'exposition au plomb, pour améliorer la santé publique sur le long terme, particulièrement celle des jeunes enfants.

À la sortie des usines de production d'eau potable, l'eau ne contient pas de plomb. Le plomb existe néanmoins dans les tuyauteries des habitations anciennes ainsi que certains branchements (canalisations reliant le réseau public aux habitations). C'est au contact de ces matériaux que l'eau se charge progressivement en plomb. C'est pourquoi nous réalisons actuellement sur le réseau d'eau potable de la commune un programme de remplacement des branchements en plomb par

des matériaux plastiques.

Le renouvellement des branchements au plomb nécessite le percement de la chaussée. Pour éviter des frais conséquents de remise en état de celle-ci, la municipalité a souhaité profiter des travaux de voirie pour effectuer au fur et à mesure ces changements, notamment lors de la rénovation de la chaussée de la route départementale sur le tronçon Grand'rue en 2012 et sur le tronçon route Lafayette/rue de la République au cours de l'été de 2013. Les travaux ont été effectués par la société SMTPB pour un coût en 2013 de 14 663 € HT. Cette opération a permis de renouveler 11 branchements. Il reste à prévoir encore le changement de 26 branchements pour un coût estimé à 53 236 € HT. Le Conseil général soutient ces travaux à hauteur de 25%. ■



DÉGRÈVEMENT POUR AUGMENTATION ANORMALE DE LA CONSOMMATION D'EAU



Afin d'éviter que les usagers du service de l'eau potable de la commune de Pionsat n'aient à payer un prix exorbitant suite à une consommation d'eau excessive en raison d'une fuite non détectée, le Conseil municipal a délibéré en septembre 2013 pour que le contrat actuel d'affermage du 14 mars 2010 avec la société Lyonnaise des Eaux intègre les dispositions de la loi Warsmann du 24 septembre 2012 réglementant les demandes de dégrèvements pour augmentation

anormale de consommation d'eau liée à une fuite après compteur.

En application de ces dispositions, le fermier de la commune doit désormais informer les abonnés d'un local d'habitation lorsqu'il constate au vu du relevé de compteur que la consommation excède le double de la consommation habituelle. Une recherche de causalité sera engagée et l'abonné concerné ne sera plus tenu de payer ce qui excède le double de sa consommation moyenne si cette augmentation anormale est bien due à une fuite sur canalisations après compteur.

En conséquence, les abonnés bénéficiaires de cet écrêtement de leurs factures d'eau potable ne seront pas tenus non plus de payer la redevance d'assainissement pour la totalité des volumes d'eau imputable à la fuite.

Pour plus d'information sur la mise en œuvre de ces dispositions, contacter la société Lyonnaise des eaux. ■

INTERCOMMUNALITÉ : Une nouvelle représentation des élus de Pionsat au Conseil communautaire



Après une année 2011 agitée dans les conseils municipaux et communautaires sur l'évolution des périmètres des Communautés de communes, la question de l'intercommunalité est à nouveau revenue en discussion en 2013. Le Conseil municipal de Pionsat s'est réuni le 8 juin dernier pour étudier la nouvelle répartition du nombre des délégués à la Communauté de communes. En effet, la loi prévoyait que les communes membres

d'un EPCI à fiscalité propre devaient délibérer avant fin août 2013 sur le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire qui sera en exercice à l'issue du renouvellement général des Conseils municipaux de 2014. En accord avec les élus du Conseil Communautaire, les élus pionsatois ont souhaité conserver pour les années à venir un Conseil communautaire de taille raisonnable permettant une gestion souple et efficace, mais tenant mieux compte de la réalité démographique et économique des communes dans la répartition des sièges. Ainsi, les élus communautaires, pour ces raisons d'efficacité et d'équilibre, ont souhaité porter le Conseil Communautaire à 16 sièges avec une répartition au prorata de la population et donc à 6 représentants pour la commune de Pionsat (contre 4 conseillers actuellement pour un Conseil communautaire de 14). Le conseil municipal de Pionsat a accepté à l'unanimité cette nouvelle répartition. À noter que celle-ci s'accompagnera d'une nouvelle désignation des délégués notamment de la commune de Pionsat puisque la loi du 17 mai 2013 inaugure la désignation des délégués au suffrage universel direct en même temps que l'élection des conseils municipaux. ■

VIE CITOYENNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014 sur l'ensemble du territoire de la commune de Pionsat.

À compter du 16 janvier un agent recenseur nommé par la commune vous rendra visite pour remettre un questionnaire pour chaque logement ainsi que des bulletins individuels concernant les personnes qui y habitent. Il conviendra d'un rendez-vous pour venir récupérer ces documents complétés et signés.

Chaque agent recenseur est muni d'une carte officielle qu'il doit présenter. Il est tenu au secret professionnel. La participation à cette enquête, rendue obligatoire par la loi, est essentielle. De ces chiffres découlent, notamment, la participation de l'Etat au budget des communes.

Les réponses resteront confidentielles. Elles seront transmises à l'INSEE pour établir les statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée. Des informations détaillées sont

disponibles sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

Les agents recenseurs nommés par arrêtés sont Mlle Mélissa BULIDON qui effectuera l'enquête pour l'ensemble des villages de la Commune de Pionsat et Mr Alexandre DUDZIAK chargé du recensement pour le bourg de Pionsat.

Merci par avance de leur réserver le meilleur accueil. ■





NOUVEAU RÉGIME ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a des effets directs

sur la vie politique de la commune de Pionsat et de son canton.

Nouveau mode d'élection des élus municipaux de Pionsat à partir de 2014

Cette loi prévoit notamment l'application du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus (au lieu d'un seuil fixé jusqu'à présent à 3500 habitants et plus) dès le prochain renouvellement général des conseils municipaux qui aura lieu les 23 et 30 mars 2014. Désormais les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il s'agit donc d'une élection proportionnelle avec prime majoritaire. Au premier tour de scrutin, la moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un deuxième tour. Seules peuvent se présenter au second

tour les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent fusionner, au second tour, les listes ayant au moins obtenu 5 % des suffrages. La moitié du nombre des sièges à pourvoir est alors attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges (ni au premier, ni au second tour). Lors du vote, aucun panachage ne sera autorisé. Il faudra donc voter pour une liste complète, le raturage sur un nom, l'ajout d'un autre, conduira à l'annulation du vote. Les modalités d'élection du maire sont inchangées. Le maire est élu par les conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité absolue (deux premiers tours) puis à la majorité relative au troisième tour.

Élections et désignations des conseillers à la Communauté de communes de Pionsat

Pour la commune de Pionsat, les candidats au conseil communautaire devront figurer sur la liste des candidats au conseil municipal et seront élus en même temps. La loi fixe en effet le principe d'une double liste sur le bulletin de vote : les candidats au siège de conseiller communautaire apparaîtront de manière distincte sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipal dont ils sont issus. Cette seconde liste sera constituée alternativement de candidats de chaque sexe. ■

SUPPRESSION PROCHAINE DU CONSEILLER GÉNÉRAL DE PIONSAT ET CRÉATION DU CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE SAINT-ÉLOY-LES-MINES



Actuellement est en débat un projet de décret qui supprimerait le Conseiller général et créerait un conseiller départemental au périmètre territorial beaucoup plus large dans

notre secteur. En effet, ce décret, qui entrerait en application dès le prochain renouvellement des Conseillers généraux en 2015, porte révision de la carte cantonale pour l'ensemble des départements. Selon ce projet, le nombre de cantons pour le département du Puy-de-Dôme passerait de 61 à 31. La taille démographique des futurs cantons devrait se rapprocher de la moyenne départementale qui serait de 20 397 habitants. Dans le courant du mois d'octobre 2013, le préfet du Puy-de-Dôme a fait connaître le projet de la nouvelle carte départementale des cantons. Notre canton de Pionsat serait alors fusionné avec celui de Montaigu

en Combrailles, la partie ouest par rapport à la Sioule du canton de Menat et le canton de Saint-Gervais d'Auvergne pour former le nouveau canton de Saint-Eloy-les-Mines. La population totale de ce nouvel ensemble serait de 16 216 habitants. Ce découpage entraînerait donc de fait une évolution de la représentation des différents territoires au sein de l'assemblée départementale et cela au détriment des territoires ruraux moins représentés et à l'avantage des zones urbaines. Le canton de Pionsat perdrait un représentant exclusif au sein de cette assemblée qui traditionnellement aide les communes dans leurs efforts d'investissement. Notons cependant que ce regroupement avec les cantons voisins correspond à une logique territoriale, économique et sociale, autour du bassin industriel de Saint-Eloy-les-Mines et de ce fait reçoit une large adhésion (ou résignation) des élus des territoires concernés dont ceux de Pionsat. Ce nouveau périmètre d'action du Conseiller départemental, préfigure déjà la future évolution des périmètres des Communautés de communes des Combrailles. ■

REMISE DE DÉCORATIONS PAR LE DÉPUTÉ EUROPÉEN ET ANCIEN MINISTRE M. BRICE HORTEFEUX



Le vendredi 5 juillet 2013, la commune de Pionsat accueillait monsieur Brice Hortefeux, Député européen, et Conseiller régional d'Auvergne pour une visite et une présentation des projets en cours. L'ancien ministre, accompagné du maire de la commune et des adjoints, s'est rendu notamment au Centre

Éducatif Fermé (CEF), à la Maison de Retraite et au Centre de rééducation fonctionnelle. Le but de cette visite était de montrer l'utilisation faite des moyens publics accordés ces dernières années à la commune, parfois avec l'aide de l'ancien ministre. Son périple pionsatois s'est achevé par une amicale cérémonie de décoration au château où il a remis les médailles d'or et de vermeil du Travail à messieurs Jean-Luc Benoit, Edward Dudziak, Jean-Michel Falatin, Alain Parrot actuellement employés de l'entreprise Lecuyer-Lhôpitaux bien connue en Combrailles pour la qualité de son travail en menuiserie et charpente. ■

BAPTÊME DE LA RUE « JEAN D'ARVOR » EN PRÉSENCE DE LA FAMILLE

Le 8 juin 2013, le Conseil municipal de Pionsat a décidé de baptiser la nouvelle voie entre la rue du Collège et le site du supermarché par le Quartier République, « rue Jean d'Arvor », du nom d'un homme de lettres né à Pionsat en 1883, auteur de nombreux poèmes et très attaché à l'Auvergne.

L'inauguration du quartier République, le samedi 30 novembre 2013, a été l'occasion de découvrir la plaque de dénomination de la rue en présence des descendants de l'homme de lettres : Catherine, Olivier et Patrick Poivre-d'Arvor et François Chazal. ■

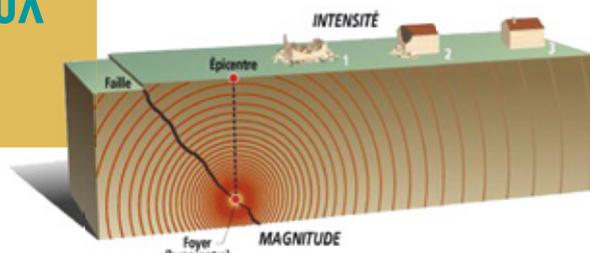


DOCUMENTS D'INFORMATION COMMUNAUX SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Une série de dispositions législatives et réglementaires a imposé ces dernières années que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée (sur la base du code de l'environnement, art.125-2).

Le préfet, les propriétaires, les industriels et surtout le maire sont tenus réglementairement de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. Pour ce faire, la mairie doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM informe les habitants de la Commune sur les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur son



territoire ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Il ne doit cependant pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels la population est régulièrement alertée par les médias. Le 8 juin 2013, le Conseil municipal de Pionsat, a approuvé son DICRIM préparé en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires. Ce document est en ligne sur le site internet de la commune et consultable en mairie. ■

LE SITE INTERNET « www.pionsat.fr » CONSTRUIT SON SUCCÈS

Diverses études montrent qu'au palmarès des sites internet publics les plus visités, ceux des mairies pointent dans les premières positions. Il faut dire que les « collectivités locales », institutions traditionnellement toujours vivantes et proches des administrés, détiennent une grande quantité d'informations à diffuser alors qu'il existe une forte attente de la part des usagers pour mieux connaître leur environnement et pour simplifier les relations avec l'administration. Alors que les français sont de plus en plus connectés et essentiellement à partir de leur domicile, le site internet communal a un rôle prépondérant à jouer. Le site internet de Pionsat, lancé le 1^{er} janvier 2013, permet de valoriser la commune et d'offrir à ses administrés un service de proximité, complémentaire à celui proposé en Mairie. En effet, le site communal diffuse des informations simples et incontournables pour les citoyens : vie municipale, services (cantine, garderie,...), travaux, animations, tourisme... Et rend également possible l'accès à des services en ligne disponibles 7j/7 et 24h/24: guide des droits et démarches, géolocalisation des services de proximité, téléformulaire,...

En cette fin d'année, le premier bilan qui peut être tiré quant à l'utilisation de ce nouvel outil est largement

positif. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 4975 connexions, 37220 pages consultées. Chaque visiteur consulte en moyenne 7,48 pages. À signaler tout particulièrement que les pages les plus consultées sont la page Actus (accueil) et la page des Associations. Depuis son lancement, des mises à jour et des améliorations sont régulièrement apportées. Cependant bien des informations sont encore à mettre en ligne. Merci à tous les acteurs de la commune d'avoir le réflexe « www.pionsat.fr » pour contribuer à ce qu'il devienne un vrai outil d'échange d'informations au service des pionsatois. ■



PASSAGE DU TOUR CYCLISTE D'Auvergne 2013

Le Tour cycliste d'Auvergne 2013, ouvert aux meilleures équipes amateurs françaises, s'est déroulé cette année les 24 au 28 juillet et a traversé le bourg de Pionsat en début d'après-midi le jeudi 25 juillet 2013. Le Comité d'Organisation du Tour d'Auvergne 2013 avait choisi la Ville de Pionsat pour accueillir le passage d'un « Point Chaud » ou « Sprint Bonification ». La Ville de Pionsat était partenaire de cette manifestation sportive régionale. ■

APPEL AUX VOLONTAIRES POUR LES POMPIERS DE PIONSAT

Les sapeurs-pompiers ont un rôle essentiel dans la chaîne des secours surtout en milieu rural et notre caserne a de plus en plus besoin d'effectifs. Des mouvements récents de personnes, pour des raisons professionnelles ou scolaires, et l'augmentation du nombre d'interventions, nécessitent de renforcer les effectifs de notre caserne sous peine de devoir renoncer à certaines interventions sur notre territoire et de voir remise en cause certaines de nos dotations en matériel pour cause de sous-utilisation. Depuis quelques années, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS) développe tout un arsenal de mesures, d'indemnités et d'accords avec les employeurs pour faciliter l'exercice de ce noble engagement au service de tous. (www.sdis63.fr)

J'invite donc les pionsatoises et les pionsatois qui ont envie de devenir sapeur pompier volontaire (entre 16 ans au moins et 55 ans au plus) à franchir le pas dès maintenant en se déclarant auprès du chef de la caserne de Pionsat ou en contactant le SDIS 63 ou la mairie de Pionsat. ■



LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DU MANDAT (2008 – 2014)

Ce dernier bulletin municipal du mandat sonne le temps du bilan car il est normal en démocratie de rendre des comptes à ceux qui ont élu. Pour faciliter cet exercice, la liste ci-dessous rassemble les faits marquants de la période 2008/2014 par grandes catégories. Cette liste n'est pas exhaustive et ne doit en aucun cas faire oublier les efforts journaliers de l'ensemble des agents du service public et des bénévoles, auquel un hommage doit être rendu. ■

URBANISME & GESTION DE L'ESPACE

- Éclairage public (Zone d'Activité Économique des Fayes, du Centre Éducatif Fermé, en bordure de la RD 1089 au cimetière, aux Monteix et aux Marthuret et route Lafayette - 2009 et 2010.
- Rénovation des chemins communaux – 2009 et 2010.
- Réorganisation du patrimoine : vente des anciens abattoirs, achat d'une parcelle au carrefour de Lavarat, achat d'un terrain de 2 hectares 92a rue Michel de l'Hospital pour accueillir un futur lotissement – 2010.
- Achat d'une propriété de 14 000 m² rue du Collège pour aménager le Quartier République – 2010.
- Début des travaux d'aménagement du Quartier République – 2012.
- Aménagement d'une zone de circulation à 30 km/h dans le bourg – 2013.
- Inauguration du Quartier République – 2013.

LOGEMENT

- Rénovation de la résidence Le Colombier – 2009 / 2010.
- Rénovation de la résidence Saint-Exupéry – 2011.

EAU & ASSAINISSEMENT

- Travaux d'aménagement des abords du bac de rétention des pluies d'orage – 2009.
- Extension du réseau d'eau potable vers la zone d'activité économique (ZAE) – 2010.
- Travaux à Lavarat pour lutter contre les inondations - 2011
- Début des travaux d'aménagement des périmètres de protection des sources. – 2012.
- Mise en place du Service public d'Assainissement non collectif (SPANC) – 2012.

PATRIMOINE

- Rénovation de la cour de l'école primaire – 2008.
- Début des travaux de rénovation des toitures et des combles du Château de Pionsat – 2009.
- Fin des travaux de rénovation des vitraux de l'Eglise – 2009.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Réouverture de la Taverne de la Halle après travaux par la municipalité pour relancer ce commerce du centre bourg. – 2008.
- Inauguration du supermarché de Pionsat sous l'enseigne « Intermarché contact » - 2009.
- Agrandissement du Supermarché – 2013.
- Autorisation accordée au groupe Intermarché pour construire une galerie commerciale – 2013.

JEUNESSE & SPORT

- Travaux d'aménagement des abords du terrain de football – 2009.
- Construction d'un terrain multisports au foirail – 2010.
- Rénovation d'un court de tennis – 2012.
- Inauguration du Centre de loisirs et de la crèche – 2012.

SANTÉ & SOCIAL

- Inauguration de la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation de la maison de retraite de Pionsat – 2010.
- Lancement de la deuxième tranche des travaux de rénovation de la maison de retraite de Pionsat – 2010.
- Commencement d'activité du Centre Éducatif Fermé – 2010.
- Construction d'une maison pluridisciplinaire de Santé par la Communauté de communes. La Commune a fourni le terrain et réalise les travaux de voirie et réseaux divers. 2012.
- Agrément définitif pour un Pôle d'activités et de soins adaptés à la Maison de retraite de Pionsat. – 2013.

VIE COMMUNALE

- La Commune de Pionsat figure au palmarès du concours national de la « Marianne d'Or » - 2010.
- Création du premier site internet de la commune : www.pionsat.fr – 2013.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2013



Comme chaque année, la municipalité a organisé son concours de fleurissement qui a connu cette année encore un record de participation avec 27 inscrits. Merci aux membres du jury, bravo aux participants et félicitations aux gagnants dont les noms figurent ci-dessous :

« Maison avec jardin ou parc dans le bourg »

1^{er} prix ex æquo : Patrick MARTINET & Danielle RIBET//

2^{ème} prix ex æquo : Mylène COULON, Mireille NOWAK & Martine VERSEPUY//

3^{ème} prix ex æquo : Charles DUPRAT/Sylvie CHEVALIER, & Bérangère VERSEPUY/Jean-Luc FACCIO.

« Maison avec jardin ou parc dans les villages »

1^{er} prix ex æquo : Delphine GIOLLANT, Jacques et

Pierrette MATIIE, Colette CHAFFRAIX//

2^{ème} prix ex æquo : Bernadette ANDRIVON, Marcelle AUCOUTURIER & Charles DEBAS//

3^{ème} prix ex æquo : Muriel ABURBÉ, Annie COOMANS & Emmanuel MEUNIER.

« Façades »

1^{er} prix ex æquo : Mylène COULON, Claire MESSAGE et Mireille NOWAK//

2^{ème} prix ex æquo : Marcelle AUCOUTURIER, Michelle BOURDIER, Georges RICHARDOT & Martine VERSEPUY //

3^{ème} prix ex æquo : Bernadette ANDRIVON, , Jeanne AU-BERGER, Martine BERGER, Charles DUPRAT/Sylvie CHEVALIER, Stéphanie LOPITAUX//

4^{ème} prix ex æquo : Albert WON, Arlette CORNARDEAU, Robert DUMAS, Emmanuel MEUNIER//

« Façades commerce »

1^{er} prix ex æquo : Bernard DUPOUX & Olivier SENSFELDER//

« Embellissement village » :

1^{er} prix : Village de Laruas

POSSIBLE RÉORGANISATION À LA POSTE

À u mois d'avril 2013, le maire de Pionsat, le Président de la Communauté de Communes et le Conseiller général ont été informés par le groupe La Poste d'un projet de construction d'un « Centre courrier » à Saint-Gervais d'Auvergne pour desservir les cantons de Pionsat et de Saint-Gervais, entraînant une réorganisation de l'activité postale de transport du courrier à partir de cette nouvelle base. Concrètement la distribution du courrier partirait désormais de Saint-Gervais mais la présence postale (guichet et banque postale) demeurerait à Pionsat. La Poste invoque pour ce projet des questions de mises aux normes et d'amélioration des conditions de travail pour répondre à une évolution de leur activité qui se porte davantage vers la distribution de colis, nécessitant de plus grandes capacités de stockage, que sur le courrier traditionnel. Les élus du canton de Pionsat avec l'appui du maire de Saint-Gervais et du Président de la Communauté de Communes Cœur de Combrailles ont organisé une réunion en mairie de Pionsat avec La Poste le 7 juin dernier pour avoir des précisions et exprimer leurs positions. Aucun retour de La Poste n'est parvenu aux élus depuis cette rencontre sur le projet. ■



PAROLE À L'OPPOSITION

Notre groupe d'opposition ne souhaite pas prendre partie, à quelques mois de nouvelles élections municipales et au milieu d'une agitation médiatique exubérante sur l'ensemble des projets imaginés, et pour beaucoup simplement ébauchés.

La question des finances se révèle problématique, alors que notre commune se trouve déjà dans une situation délicate.

La campagne pour les élections à venir sera certainement instructive à cet égard.

Sans jamais nous opposer aux perspectives d'avenir nécessaires, nous pensons qu'elles doivent s'organiser avec lucidité, mesure et concertation, dans le respect des contribuables.

Chères Pionsatoises, chers Pionsatois, soyez vigilants : tout ce qui brille n'est pas d'or.

Très bonne année 2014 à tous !

Christophe Blanc - Denis Conchon - René Dequaire - Serge Message - Françoise Gungah - Vincent Robert - Marie Louise Vignerresse

À MON PAYS ! À MES MONTS !

Ô mon pays ! Ô mont d'Auvergne où je suis né
Dômes offrant au ciel vos terrestres mamelles
Et vos pics couronnés de neiges éternelles
Ô combien je vous aime en fils passionné !

Magnifiques géants dans l'espace égrenés
Têtes des sourds volcans aux profondeurs rebelles
Garderez-vous toujours vos fauves étincelles
Votre feu, votre lave, ainsi disciplinés ?

Vulcain est-il parti de vos sombres cavernes
Désertant à jamais ses enclumes arvernes ?
Ô Cantal ! Ô Sancy ! Faits de fer et d'airain...

Êtes-vous donc frappés de quelque léthargie ?
Ô puy où le soleil, aux soirs se réfugie,
Où donc s'enfonce-t-il votre cœur souterrain ?

mai 1916

Les poèmes de Jean d'Arvor ont été rassemblés dans l'ouvrage «L'Appel Ardent de Jean d'Arvor», par Patrick Poivre d'Arvor aux Éditions Melis (www.editionsmelis.com)



Informations Pratiques

La Mairie

1 Place de l'Église - 63330 Pionsat
Tél. **04 73 85 61 56**
www.pionsat.fr
mairie.pionsat.63@wanadoo.fr

Ouverture au public

lundi 13h30-17h
mardi & mercredi 8h30-12h & 13h30-17h
jeudi 8h30-12h
vendredi 8h30-12h & 13h30-17h
samedi 9h-12h

JEAN D'ARVOR,

poète né à Pionsat (1883 - 1970)

*J*ean d'Arvor, poète, né à Pionsat (Puy-de-Dôme) le 8 janvier 1883 et décédé à Reims, le 25 février 1970. Jean-Baptiste Pierre Léon Jeuge fut orphelin très tôt et passa les premières années de sa vie à Pionsat. Recueilli ensuite par sa famille, il travailla très tôt en usine et s'installa à Reims en 1928 pour y créer une affaire de gros. Parallèlement, il développa une grande passion pour l'écriture et commença de proposer des textes dès le début du XXe siècle sous le pseudonyme de Jean d'Arvor. Il produisit ainsi des centaines de poésies dont beaucoup furent couronnées par la plupart des académies de France. Sa suite de sonnets sur la Cathédrale de Reims lui valut la médaille d'argent de l'académie de Montauban et un prix au 22e congrès des Écrivains de France à Reims en 1953. Dans certains de ses poèmes, il exprime son attachement à l'Auvergne et aux Combrailles. Certains textes, comme « les bœufs », décrivent des scènes de la campagne pionsatoise. Tout au long de sa vie, il garda un souvenir vivace de ses jeunes années à Pionsat qu'il ne manquait pas de visiter lors de ses passages en Auvergne.